

Protocole sanitaire Ecole de Savournon

Le protocole mis en place par l'école de Savournon, pendant le temps scolaire et périscolaire, est le suivant :

1 - L'application des gestes barrières

a) Le lavage des mains

Il sera réalisé à l'arrivée à l'école, au début et à la fin de chaque récréation, au début et à la fin des repas, en quittant l'école. Les élèves devront se laver les mains avant et après chaque passage aux toilettes.

Les gels hydro-alcooliques pourront être utilisés, y compris pour les plus jeunes.

b) Le port du masque

Il sera obligatoire pour le personnel enseignant et encadrant.

Pour les élèves en élémentaire : il ne sera pas obligatoire mais les enfants pourront en être équipés s'ils le souhaitent (les parents fourniront les masques).

Pour les élèves de maternelle : il est déconseillé.

Des masques seront disponibles dans l'école pour équiper les élèves qui présenteraient des symptômes.

c) Les gestes barrières

Il conviendra d'appliquer et de faire appliquer aux élèves les gestes barrières :

- se laver les mains très régulièrement ;
- tousser ou éternuer dans son coude ;
- utiliser un mouchoir à usage unique ;
- saluer sans serrer la main et éviter les embrassades ;
- garder ses distances (1 mètre minimum) avec autrui.

Il faudra donc veiller à la disponibilité :

- de boîtes de mouchoirs à usage unique ;
- de poubelles munies de sacs ;
- de savon liquide dans les sanitaires ;
- de gel hydro-alcoolique pour les enseignants et le personnel encadrant ;
- de serviettes en papier à usage unique pour les toilettes ;
- de lingettes désinfectantes virucides pour nettoyer certains objets.

d) La prise de température

Les parents seront invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils devront en informer les enseignants au moyen d'une fiche placée dans la pochette parents ou dans le cahier de liaison de leur enfant. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

En cas de doutes, le personnel enseignant ou encadrant pourra prendre la température de l'enfant à l'aide d'un thermomètre sans contact. A partir de 37,8°C, les parents seront appelés pour venir récupérer leur enfant.

e) La ventilation des locaux

L'aération des locaux sera quotidienne (10 minutes le matin, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir).

2 - Les modalités d'accueil particulières des familles et des élèves

a) Entrées des élèves

Les enfants seront accueillis par les enseignants et les ATSEM au portail habituel.

Les parents ne rentreront plus dans l'école, y compris les parents de maternelle.

Aucun enfant ne devra cheminer seul dans la cour de récréation. En l'absence d'un adulte disponible (enseignant ou ATSEM), les parents devront attendre à l'extérieur, avec leurs enfants, en respectant les distances de sécurité et les gestes barrières.

Les élèves se rendront directement dans leur salle de classe.

Les portes seront laissées ouvertes afin qu'aucun enfant n'ait à toucher les poignées pour rentrer.

b) Sorties des élèves

Les élèves prenant les transports scolaires sortiront les premiers. Une ATSEM viendra les chercher dans chaque classe et les amènera jusqu'au car.

Les enseignants sortiront ensuite avec les enfants ne prenant pas le car. Ils les mèneront jusqu'au portail où ils les rendront aux familles.

c) La mise en rang

Lors de la *mise en rang* et des déplacements dans l'école, les élèves devront garder une distance d'un mètre entre eux. Les rangs se feront donc en file indienne. Chez les plus jeunes, cela se fera de manière ludique (tendre les bras devant eux et ne pas pouvoir toucher le copain qui se trouve devant).

Un balisage au sol pourra être mis en place.

Les classes de CP/CE1 et CE2/CM1/CM2 n'utiliseront plus les porte-manteaux. Chaque enfant posera son manteau et ses affaires sur sa chaise.

d) L'installation en classe

Les enfants seront espacés les uns des autres d'au moins 1 mètre. Ils conserveront leur place tout au long de la période.

Les déplacements des enfants en classe seront limités au strict nécessaire. Seuls les enseignants se déplaceront.

Un sens de circulation pourra être mis en place dans la classe afin d'éviter les croisements.

3 - L'organisation pédagogique

a) Dispositions générales

En raison de la taille des locaux et des salles de classe, les effectifs seront réduits :

- 8 maximum en maternelle ;
- 8 maximum en CP/CE1 ;
- 9 maximum en CE2/CM1/CM2.

La période restante sera divisée en deux :

- du 12 au 29 mai 2020 ;
- du 1^{er} juin au 4 juillet 2020.

* du 12 au 29 mai 2020 :

Seront accueillis prioritairement les enfants de soignants, des personnels municipaux travaillant dans l'école, des enseignants. Ces élèves, considérés comme dérogatoires, seront accueillis 100% du temps scolaire.

Seront ensuite accueillis les enfants dont les deux parents travaillent ou en grande difficulté scolaire.

S'il faut choisir entre plusieurs enfants, les enseignants suivront les recommandations de l'Education Nationale : la priorité sera donnée aux Grandes Sections, CP et CM2.

* du 1^{er} juin au 4 juillet 2020 :

Si les demandes annoncées augmentent les effectifs, un système de rotation pourra être mis en place par les enseignants.

Le cas échéant, l'école pourra fournir aux parents qui en font la demande une attestation d'impossibilité d'accueil impliquant une garde d'enfants à la maison (pour faire valoir leurs droits auprès de leurs employeurs).

Les parents devront donner une réponse définitive pour cette première période au plus tard le lundi 11 mai 2020 pour un engagement jusqu'au vendredi 29 mai 2020.

Concernant la deuxième période (du 1^{er} juin au 4 juillet 2020), les parents devront donner une réponse définitive au plus tard le vendredi 29 mai 2020 pour un engagement jusqu'au vendredi 4 juillet 2020.

Le cas échéant, une attention particulière sera portée aux fratries afin qu'ils viennent à l'école les mêmes jours.

Pour les jours où les enfants ne pourront être accueillis, ou pour les enfants qui ne reprendront pas l'école jusqu'à la fin de l'année, les enseignants fourniront le travail selon les modalités utilisées pendant la période de confinement, mais de manière plus allégée.

Le même travail sera fait en classe, accompagné par l'enseignant habituel.

b) Classe des maternelles

* du 12 au 29 mai 2020 :

Les enseignants de maternelle accueilleront les 8 mêmes élèves.

* du 1^{er} juin au 4 juillet 2020 :

Un système de rotation pourra être mis en place par les enseignants :

lundi/mardi : groupe 1

jeudi/vendredi : groupe 2

Les groupes seront constitués par les enseignants une fois que les effectifs seront définitifs.

Les élèves « dérogatoires » feront partis des 2 groupes et seront toujours accueillis à 100%.

c) Classes des CP/CE1 et CE2/CM1/CM2

* du 12 au 29 mai 2020 :

L'enseignante des CP/CE1 accueillera les 8 mêmes élèves.

L'enseignante des CE2/CM1/CM2 accueillera les 9 mêmes élèves.

* du 1^{er} juin au 4 juillet 2020 :

Le système de rotation par alternance de groupes étant possible, et l'accueil de tous les élèves (familles) le désirant, étant l'objectif, les enseignantes mettront en place un système de rotation si les demandes annoncées augmentent les effectifs :

lundi/jeudi : groupe 1

mardi/vendredi : groupe 2

Les groupes seront constitués par les enseignantes une fois que les effectifs seront définitifs.

Les élèves « dérogatoires » feront partis des 2 groupes et seront toujours accueillis à 100%.

d) Le matériel scolaire

Les enfants utiliseront leur matériel personnel ou du matériel prêté par l'école, mis à leur disposition pour toute la période concernée. Il n'y aura pas d'échange possible entre les enfants. Si l'enseignant doit prêter ponctuellement du matériel, celui-ci sera désinfecté avant et après utilisation.

En maternelle, le matériel collectif sera mis à disposition d'un enfant pour deux jours (ou plus) puis sera désinfecté.

En cycles 2 et 3, l'utilisation du matériel collectif sera limitée voire proscrite.

Chaque enseignante précisera aux familles le matériel nécessaire et le mode de communication des informations quotidiennes.

Chaque parent fournira à son enfant une bouteille d'eau, afin de limiter l'utilisation des gobelets.

e) Les récréations

Les récréations seront échelonnées pour éviter les croisements entre les enfants.

Les récréations seront organisées selon le planning suivant :

Maternelles	CP/CE1	CE2/CM1/CM2
10h30 - 11h00	10h00 - 10h15	10h15 - 10h30
15h00 - 15h30	14h45 - 15h00	15h30 - 15h45

Les enseignants travailleront avec les enfants à éviter les regroupements.

Les enfants devront respecter la distanciation physique et les gestes barrières.

Les jeux de ballon ou de contact seront proscrits. Les enseignants ne sortiront pas les jeux de cour. Les enfants n'amèneront pas de jouet le vendredi.

f) La sieste

L'effectif de l'accueil à la sieste est limité à 3 enfants.

Ils seront accompagnés par un adulte jusqu'à 14h, comme habituellement.

Les lits seront attitrés ou désinfectés entièrement en cas de rotation et espacés d'au moins un mètre.

Les draps et oreillers seront lavés quotidiennement.

g) Les sorties sportives ou culturelles

Certaines activités sportives permettant la distanciation sociale seront maintenues, d'autres remplacées.

Les sorties prévues à la fin de l'année seront annulées : le Printemps du livre, la randonnée USEP, la piscine, etc.

Il n'y aura pas de spectacle de fin d'année.

Sauf exception, il n'y aura pas de réunion avec les parents.

4 - L'organisation périscolaire

a) La garderie

La garderie du matin est maintenue. Elle aura lieu sur inscription, de 7h45 à 8h20, dans les locaux habituels.

La garderie du soir est supprimée.

b) La cantine

La cantine est maintenue. Elle aura lieu sur inscription, dans la salle des fêtes pour tous les élèves. L'aubergiste continuera de fournir les repas.

c) Les transports scolaires

Les transports scolaires sont maintenus.

5 - L'entretien des locaux

Le nettoyage et la désinfection des locaux (sols, tables, chaises, mobiliers) auront lieu au minimum 1 fois par jour dans chaque salle utilisée.

Le nettoyage et la désinfection des zones fréquemment touchées (sanitaires, poignées de portes et de fenêtres, interrupteurs, matériel utilisé, supports pédagogique) auront lieu plusieurs fois par jour.

Des actions complémentaires seront menées : l'approvisionnement suffisant des toilettes en savon, papiers et gels hydro-alcooliques, l'aération des locaux.

Pour la cantine, un nettoyage approfondi des tables, des chaises, sera réalisé avant l'arrivée des enfants puis après leur passage.

6 - La communication entre l'école et les familles en cas de cas suspect

En cas de toux, éternuements intempestifs, essoufflements, maux de gorge, fatigue, troubles digestifs, fièvre, etc., les parents devront garder leur enfant à la maison.

Si ces signes apparaissent pendant le temps de classe, l'enfant (ou l'adulte) sera isolé avec un masque. La température sera prise avec un thermomètre sans contact et les parents seront contactés. Le médecin référent de l'éducation nationale sera informé et ses préconisations seront appliquées. Un nettoyage des locaux et des objets touchés sera réalisé si possible dès l'isolement, sinon dans les 12h.

Les enseignantes

Mmes MENONI, GARNIER-TRUC et SIGAUD